



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2026/115

Référence SPW-ARNE :  
10023794/TRO.tro

## AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

### CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Fonctionnaire technique** a décidé en date du **8 avril 2026** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

**La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.**

Le projet a été soumis par la **s.a. SBMI**, dont le siège social se trouvent **route de Wallonie 4 bte B à 7011 MONS (GHLIN)**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Basse-Marihaye 387, 389, 391, 393, 395 et 397 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING, troisième division, section D, n° 341E, n° 341D, n° 334P, n° 334E, n° 334D, n° 331E, n° 331D**.

Le projet consiste à **exploiter un chantier de désamiantage par enlèvement de +/- 140 mct en ZH1, +/- 197 mct en ZH2 et 142 mct en ZH3, selon la méthode de la zone hermétique.**

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté **du 27 avril 2026 au 12 mai 2026, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** :

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ;
- par courriel : **enquete@seraing.be** ;
- par tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

**SERAING, le 27 avril 2026.**

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 3 avril 2025 -  
CDLD art. L1132-5)

V. PIRON  
Employée d'administration

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation coll.cl du 13 février 2025 -  
CDLD art. L1132-4)

J. GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE